

## Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Lubrifiant Courroies 400ML**

**Art.: 2271**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Secteur d'utilisation [SU]:

SU 3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique [PC]:

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégorie de processus [PROC]:

PROC 1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC 2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC 7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC 8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC 9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage).

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégorie de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC 7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

ERC 8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC 8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégories d'article [AC]:

AC99 - Pas nécessaire.

##### Utilisations déconseillées:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LIQUI MOLY GmbH, Jerg-Wieland-Straße 4, D-89081 Ulm-Lehr

Téléphone (+49) 0731-1420-0, Télécopieur (+49) 0731-1420-88

Le courriel de la personne compétente: info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Service d'information pour les symptômes d'intoxication:**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:**

Tél.: (+49) 0731-1420-0

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Page 2 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Non déterminé  
**2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).**

F+, Extrêmement inflammable  
 R67  
 Dangereux pour l'environnement, R52-53

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### 2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

### 2.2.2 Étiquetage selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).



Symboles: F+  
 Indications de danger:  
 Extrêmement inflammable  
 Les phrases R:  
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 Les phrases S:  
 23 Ne pas respirer les aérosols.  
 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
 Suppléments:  
 Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
 Ne pas percer ou brûler même après usage.  
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
 Conserver hors de la portée des enfants.  
 Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles.

## 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative).  
 Le mélange ne contient pas une substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic).  
 Danger d'éclatement en cas d'échauffement  
 Utilisation: formation possible: de mélange vapeur-/air explosif.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Aérosol

### 3.1 Substance

n.a.

### 3.2 Mélange

<b>Oxyde de diméthyle</b>	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.
<b>Numéro d'enregistrement (ECHA)</b>	-
<b>Index</b>	603-019-00-8
<b>EINECS, ELINCS</b>	204-065-8
<b>CAS</b>	CAS 115-10-6
<b>Quantité en %</b>	30-50
<b>Symboles</b>	F+
<b>Les phrases R</b>	12
<b>Catégories de classification / Indications de danger</b>	Extrêmement inflammable
<b>Classe de danger/Catégorie de danger</b>	<b>Mention de danger</b>
Flam. Gas/1	H220

<b>Acétone</b>	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.
<b>Numéro d'enregistrement (ECHA)</b>	01-2119471330-49-XXXX
<b>Index</b>	606-001-00-8
<b>EINECS, ELINCS</b>	200-662-2

Page 3 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

<b>CAS</b>	CAS 67-64-1
<b>Quantité en %</b>	10-<20
<b>Symboles</b>	F/Xi
<b>Les phrases R</b>	11-36-66-67
<b>Catégories de classification / Indications de danger</b>	Facilement inflammable, Irritant
<b>Classe de danger/Catégorie de danger</b>	<b>Mention de danger</b>
Flam. Liq./2	H225
Eye Irrit./2	H319
STOT SE/3	H336

<b>Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, &lt;5% n-Hexane</b>	
<b>Numéro d'enregistrement (ECHA)</b>	01-2119475514-35-XXXX
<b>Index</b>	---
<b>EINECS, ELINCS</b>	921-024-6
<b>CAS</b>	CAS n.v.
<b>Quantité en %</b>	10-<20
<b>Symboles</b>	F/Xn/N
<b>Les phrases R</b>	11-38-51-53-65-67
<b>Catégories de classification / Indications de danger</b>	Dangereux pour l'environnement, Facilement inflammable, Irritant, Nocif
<b>Classe de danger/Catégorie de danger</b>	<b>Mention de danger</b>
Flam. Liq./2	H225
Asp. Tox./1	H304
Skin Irrit./2	H315
STOT SE/3	H336
Aquatic Chronic/2	H411

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (GHS/CLP) cf. section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 Eloigner la victime de la zone dangereuse.  
 Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.  
 Arrêt respiratoire - appareils de respiration artificielle nécessaire.

#### Contact avec la peau

Peuvent apparaître:  
 Irritation de la peau.  
 Laver abondamment à l'eau et ôter immédiatement les vêtements contaminés et éclaboussés. En cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.) consulter le médecin.

#### Contact avec les yeux

Peuvent apparaître:  
 Irritation des yeux  
 Rincer abondamment à l'eau pendant quelques minutes, consulter immédiatement le médecin. Préparer la fiche des données.

#### Ingestion

Surveillance médicale nécessaire.  
 Peuvent apparaître:  
 Maux de tête  
 Nausée

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cf. également section 11. et/ou 4.1.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
Valable à partir de : 21.06.2011  
Date d'impression PDF : 24.06.2011  
Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

### **Moyens d'extinction appropriés**

CO2

Poudre d'extinction

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.

### **Moyens d'extinction inappropriés**

n.e.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Gaz toxiques

Danger d'explosion en cas d'échauffement prolongé.

Mélanges vapeurs / air explosifs

### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Appareils respiratoires autonomes.

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de fuite importante, colmater.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de dégagement d'aérosol / de gaz, assurer l'alimentation suffisante en air frais.

Substance actif:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur) et éliminer conformément à la section 13.

Seulement par un spécialiste.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosifs.

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.

Ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes.

Ne pas manipuler le produit dans des espaces fermés.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Respecter les règlements spéciaux sur les aérosols!

Respecter les conditions spéciales de stockage (en Allemagne par exemple, respecter la réglementation "Betriebssicherheitsverordnung").

A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Désignation chimique	Oxyde de diméthyle	Quantité en %:30-50
VME: 1000 ppm (1920 mg/m <sup>3</sup> ) (VME, CE)	VLE: 8(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: DFG (AGW)	

Désignation chimique	Acétone	Quantité en %:10-<20
VME: 500 ppm (ACGIH), 500 ppm (1200 mg/m <sup>3</sup> ) (AGW), 500 ppm (1210 mg/m <sup>3</sup> ) (VME, CE)	VLE: 750 ppm (ACGIH), 2(I) (AGW), 1000 ppm (2420 mg/m <sup>3</sup> ) (VLCT)	VNJD: ---
IBE: 100 mg/l (U, b) (IBE), 50 mg/l (U, b) (ACGIH-BEI), 80 mg/l (U) (BGW)	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 3 / A4 (ACGIH) / DFG (AGW)	

Désignation chimique	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes, <5% n-Hexane	Quantité en %:10-<20
VME: 1000 mg/m <sup>3</sup> (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)), 1000 mg/m <sup>3</sup> (ACGIH), 1000 mg/m <sup>3</sup> (AGW)	VLE: 1500 mg/m <sup>3</sup> (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)), 2(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94, 96, 106, 140 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs))	

Désignation chimique	Butane	Quantité en %:
VME: 800 ppm (1900 mg/m <sup>3</sup> ) (VME), 1000 ppm (ACGIH), 1000 ppm (2400 mg/m <sup>3</sup> ) (AGW)	VLE: 4(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: DFG (AGW)	

Désignation chimique	Phtalate de diméthyle	Quantité en %:
VME: 5 mg/m <sup>3</sup> (VME, ACGIH)	VLE: ---	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: ---	

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

Acétone						
Use-Area	Exposure-Route	Exposure-Pattern	Descriptor	Value	Unit	Note
Worker	Human - dermal	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	186	mg/kg bw/day	
Worker	Human - inhalation	Short term	DNEL (Derived No Effect Level)	2420	mg/m <sup>3</sup>	
Worker	Human - inhalation	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	1210	mg/m <sup>3</sup>	
Consumer	Human - oral	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	62	mg/kg bw/day	
Consumer	Human - dermal	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	62	mg/kg bw/day	
Consumer	Human - inhalation	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	200	mg/m <sup>3</sup>	
	Environment - marine		PNEC (Predicted No Effect Concentration)	1,06	mg/l	
	Environment - freshwater		PNEC (Predicted No Effect Concentration)	10,6	mg/l	

Page 6 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

	Environment - sediment, freshwater		PNEC (Predicted No Effect Concentration)	30,4	mg/l	
	Environment - sediment, marine		PNEC (Predicted No Effect Concentration)	3,04	mg/l	
	Environment - soil		PNEC (Predicted No Effect Concentration)	0,112	mg/l	
	Environment - sewage treatment plant		PNEC (Predicted No Effect Concentration)	29,5	mg/l	

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-Hexane						
Use-Area	Exposure-Route	Exposure-Pattern	Descriptor	Value	Unit	Note
Worker	Human - dermal	Long term, systemic effects	DNEL (Derived No Effect Level)	773	mg/kg bw/day	
Worker	Human - inhalation	Long term, systemic effects	DNEL (Derived No Effect Level)	2035	mg/m3	
Consumer	Human - dermal	Long term, systemic effects	DNEL (Derived No Effect Level)	699	mg/kg bw/day	
Consumer	Human - inhalation	Long term, systemic effects	DNEL (Derived No Effect Level)	608	mg/m3	
Consumer	Human - oral	Long term, systemic effects	DNEL (Derived No Effect Level)	699	mg/kg bw/day	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.  
 Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.  
 Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc butylique (EN 374).

Épaisseur de couche minimale en mm:

0,7

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

> 480 (Level 6)

Protection de la peau - Divers:

Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 13034)

Selon l'opération.

Bottes (de sécurité) (EN ISO 20347)

PVC

Protection respiratoire:

En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.

Filtre A, AX P3 (EN 14387)

Le cas échéant

Appareils respiratoires autonomes.

Risques thermiques:

Le cas échéant, on en trouvera dans les différentes mesures de sécurité (protection des yeux/du visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Page 7 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.  
 Pour les mélanges, le choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.  
 La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.  
 Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.  
 Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.  
 Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.  
 Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
Point d'éclair:	-60 °C
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1,4 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité:	32 Vol-%
Pression de vapeur:	3500 hPa
Densité de vapeur (air = 1):	Non déterminé
Densité:	0,7 g/ml
Masse volumique apparente:	Non déterminé
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	350 °C (Température d'inflammation )
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Non déterminé
Propriétés comburantes:	Non déterminé

### 9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.  
 Le produit n'a pas été contrôlé.

### 10.2 Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.  
 Pas de dissociation en cas d'utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Cf. également section 7.  
 L'augmentation de pression entraîne un danger d'éclatement.

Page 8 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une températures supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
 Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Cf. également section 7.

Agents d'oxydation

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Cf. également section 5.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Classification selon la procédure de calcul.

### Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:						n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:						n.d.
Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						n.d.
Danger par aspiration:						n.d.
Irritation voies respiratoires:						n.d.
Toxicité à dose répétée:						n.d.
Symptômes:						n.d.

### Oxyde de diméthyle

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	164	mg/l/4h	Rat		
Mutagénicité sur les cellules germinales:						Négatif
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:						Négatif
Symptômes:						perte de connaissance, nuisible pour le foie et les reins, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

### Acétone

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	3000	mg/kg	Souris		
Toxicité aiguë, orale:	LD50	5800	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	20000	mg/kg	Lapin		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Légères irritations

Page 9 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde		Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Symptômes:						perte de connaissance, vomissement, nuisible pour le foie et les reins, troubles gastro-intestinaux, fatigue, irritation des muqueuses, vertige, Nausée

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-Hexane						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5840	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	Déduction analogique
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2920	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	Déduction analogique
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>25,2	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée:					OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:					OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Légèrement irritant (Déduction analogique)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:					OECD 406 (Skin Sensitisation)	Déduction analogique, Non (inhalation et contact avec la peau)
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Déduction analogique, Négatif
Cancérogénicité:						Déduction analogique, Négatif
Toxicité pour la reproduction:					OECD 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)	Déduction analogique, Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						Négatif
Danger par aspiration:						Oui
Irritation voies respiratoires:						Non irritant
Symptômes:						étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

Butane						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	658	mg/l/4h	Rat		
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif

Page 10 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Symptômes:							ataxie, difficultés respiratoires, étourdissement, perte de connaissance, gelures, arythmie, nuisible pour le foie et les reins, crampes, ébriété, vertige, nausées et vomissements
------------	--	--	--	--	--	--	---

Phtalate de diméthyle							
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque	
Toxicité aiguë, orale:	LD50	6800	mg/kg	Rat			
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>10000	mg/kg	Lapin			
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	9300	mg/m3			6,5 h	
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Légères irritations	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Légères irritations	
Symptômes:						odème pulmonaire, brûlure des membranes muqueuses du nez et de la gorge, diarrhée, toux, prurit, salivation, larmes, nausées et vomissements	

## SECTION 12: Informations écologiques

Selon la formule, ne contient pas d'AOX.  
 Vapeurs plus lourd que l'air.

Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:							n.d.
Toxicité daphnies:							n.d.
Toxicité algues:							n.d.
Persistance et dégradabilité:							Non biodégradable
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							Le produit est très volatil.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.

Oxyde de diméthyle							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	>4000	mg/l	(Poecilia reticulata)		
Toxicité poissons:	LC50	96h	2695	mg/l	(Pimephales promelas)		
Toxicité poissons:	LC50	96h	3082	mg/l	(Salmo gairdneri)		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	>4000	mg/l			
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		-0,18				

Acétone							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	6500	mg/l	(Oncorhynchus mykiss)		
Toxicité poissons:	LC50	96h	5540-8300	mg/l	(Lepomis macrochirus)		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	12600-12700	mg/l	(Daphnia magna)		

Page 11 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Toxicité algues:	NOEC/NO EL	48h	3400	mg/l			
Toxicité algues:	IC50	8d	7500	mg/l	(Scenedesmus quadricauda)		
Persistance et dégradabilité:	BOD5		1,86	g/g			84% ThOD
Persistance et dégradabilité:		28d	91	%		OECD 301 B (Ready Biodegradability - Co2 Evolution Test)	
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		-0,24				
Potentiel de bioaccumulation:	BCF		0,19				
Mobilité dans le sol:							Pas d'adsorption dans le sol.
Toxicité bactéries:	EC5	16h	1700	mg/l	(Pseudomonas putida)		
Toxicité bactéries:	EC5	8d	530	mg/l	(Microcystis aeruginosa)		
Autres données écotoxicologiques:							Le produit est très volatil.

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-Hexane

Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LL50	96h	11,4	mg/l	(Oncorhynchus mykiss)		Déduction analogique
Toxicité daphnies:	EL50	48h	3	mg/l	(Daphnia magna)		Déduction analogique
Toxicité algues:	EL50	72h	30-100	mg/l	(Pseudokirchneriella subcapitata)		Déduction analogique
Persistance et dégradabilité:		28d	81	%			Déduction analogique
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Pas une substance PBT, Pas une substance vPvB

#### Phthalate de diméthyle

Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	>100- <200	mg/l	(Leuciscus idus)		
Toxicité poissons:	LC50	96h	56	mg/l	(Oncorhynchus mykiss)		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	330	mg/l			
Toxicité algues:	EC50	72h	204	mg/l	(Scenedesmus subspicatus)	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Persistance et dégradabilité:			>70	%		OECD 301 E (Ready Biodegradability - Modified OECD Screening Test)	Facilement biodégradable
Toxicité bactéries:	EC50	17h	>3000	mg/l	(Pseudomonas putida)		

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de

Page 12 de 13  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
 Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
 Valable à partir de : 21.06.2011  
 Date d'impression PDF : 24.06.2011  
 Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)  
 16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales  
 Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

### Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales

15 01 04 emballages métalliques

15 01 10 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recyclage

Ne pas percer, découper ou souder des récipients non nettoyés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Informations générales

Numéro ONU: 1950

### Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1950 AÉROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage: -

Code de classification: 5F

LQ (ADR 2011): 1 L

LQ (ADR 2009): 2

Dangers pour l'environnement: Non applicable

Codes de restriction en tunnels: D



### Transport par navire de mer (IMDG-Code)

Nom d'expédition des Nations unies:

AEROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage: -

EmS: F-D, S-U

Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.

Dangers pour l'environnement: Non applicable



### Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies:

Aerosols, inflammable

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage: -

Dangers pour l'environnement: Non applicable



### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.

Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation.

Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac.

### Indications supplémentaires:

Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf. section 2.

Respecter les limitations:

Oui

Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII.

VOC (1999/13/EC):

600 g/l

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

F  
Page 13 de 13  
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le / Version : 21.06.2011 / 0010  
Remplace la version du / la version : 19.01.2011 / 0009  
Valable à partir de : 21.06.2011  
Date d'impression PDF : 24.06.2011  
Lubrifiant Courroies 400ML Art.: 2271

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Sections modifiées: 3, 8, 11, 12

Les phrases suivantes correspondent aux phrases R / H et aux sigles de classification (GHS/CLP) en toutes lettres des composants (cités en section 3).

12 Extrêmement inflammable.

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

38 Irritant pour la peau.

51 Toxique pour les organismes aquatiques.

52 Nocif pour les organismes aquatiques.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

Flam. Gas-Gaz inflammable

Flam. Liq.-Liquide inflammable

Eye Irrit.-Irritation oculaire

STOT SE-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Effets narcotiques

Asp. Tox.-Danger par aspiration

Skin Irrit.-Irritation cutanée

Aquatic Chronic-Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique

## Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)

TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW =

"Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)

IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW =

"Biologischer Grenzwert" (Allemagne)

VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)

VOC = Volatile organic compounds (composants organiques volatils (COV)) / AOX = composés halogénés organiques adsorbables

ATE = Acute Toxicity Estimates - ATE (estimations de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles

ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

**Chemical Check GmbH, Wöbbeler Straße 2-4, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, +49 1805-  
CHEMICAL / +49 180 52 43 642, Fax: +49 5233 94 17 90, +49 180 50 50 455**

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.